

Séance du conseil municipal du 30 juin 2015

Le conseil municipal, convoqué le 25 juin 2015, s'est réuni en séance ordinaire en date du **30 juin 2015 à 20h00** dans la salle de séance de la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, *Maire*, Dominique STOESSEL, Françoise MAY et Frédérique EBY, *adjoints*, Joël KLEIBER, Serge STIMPFLING, Florence LAVAULT, Arnaud STOESSEL, Céline STEVANOVIC et Juan Carlos RODRIGUEZ, *conseillers municipaux*.

Absents excusés : Angélique LIDY, Isabelle REICHLIN (procuration à Roland RICH), Régis BRAND, Régine BADELET

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers. Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du dernier PV
- 3) Validation de l'avant-projet et des demandes de subvention concernant le projet de la rue de Walheim
- 4) Signature des prêts pour la mise en œuvre de la réfection de la rue de Walheim
- 5) Création de poste pour accroissement de travail et dans le cadre d'un remplacement d'agent dû aux congés d'été d'un agent administratif
- 6) Création d'un service commun de l'Instruction des droits des sols et choix du mode de financement
- 7) Aire de jeu
- 8) Communes nouvelles
- 9) Divers

1) Désignation du secrétaire de séance

Florence LAVAULT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2) Approbation du dernier PV.

Le procès-verbal de la séance du 12 juin 2015 n'ayant pas pu être communiqué dans les temps à l'ensemble du Conseil Municipal, son approbation est reportée à la date du prochain conseil.

3) Validation de l'avant-projet et des demandes de subvention concernant le projet de la rue de Walheim

Concernant l'aménagement, seul le projet de parking suscite des contestations de riverains, gênés par le stationnement récurrent d'un bus. Ces places seraient tout de même utiles pour d'autres riverains ainsi que pour les patients de la pédiatre. Le budget initial de 267 094 € TTC est diminué d'environ 50 000 € en choisissant de simplifier l'aménagement. Le rond-point sera plus petit (3 m de diamètre), franchissable et marqué par la couleur au sol, le parapet sera supprimé et le fossé couvert. En cas de fortes pluies entraînant des graviers, une grille supérieure permettra d'absorber les premiers éléments, puis une deuxième grille en aval récupèrera les surplus d'eau le cas échéant.

VOIRIE ET RESEAUX DIVERS - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS BT - FRANCE TELECOM

rue de Walheim – rue de Tagolsheim – rue des Potiers

DELIBERATION pour LE LANCEMENT DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DU PROJET ET VALIDATION de l'AVP et DEMANDE de SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le projet d'enfouissement des réseaux secs : BT
présenté dans le chiffrage Avant Projet Sommaire et les plans présentés par le bureau d'Études EHV,

Vu le projet d'aménagement de la voirie et d'enfouissement des réseaux secs : FRANCE TELECOM présenté dans le chiffrage Avant Projet Sommaire et les plans présentés par le bureau d'Études INTELEC,

Entendu le présent exposé,
Après avoir délibéré,

Approuve l'Avant-projet et les chiffrages présentés par les Bureaux d'Études
Attribue les marchés de maîtrise d'œuvre à INTELEC et EHV
Prend acte du lancement des études définitives pour l'opération d'enfouissement des réseaux secs et d'aménagement de la voirie,
Autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions nécessaires,
Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces du marché de maîtrise d'œuvre
Autorise Monsieur le Maire à lancer et signer le marché de travaux après approbation du dossier d'appel d'offres par la commission travaux ou d'Examen des Offres (étant précisé que le marché de travaux ne sera pas unique mais décomposé en 2 lots : 1 aménagement voirie et 1 réseaux secs)

Note que la Commission d'Examen des Offres de la commune est compétente pour procéder à l'examen des candidatures et des offres des entreprises,

Précise que les crédits nécessaires figurent aux B.P. 2015 de la commune.

Le conseil Municipal de la Commune d'Aspach, après en avoir délibéré avec 1 abstention, 2 voix contre, et 9 voix pour, décide d'approuver le lancement du marché de maîtrise d'œuvre du projet et validation de l'AVP et demande de subvention.

Concernant l'enfouissement des lignes EDF, le Maire informe les Conseillers que si nous passons par le Syndicat Electricité, la Commune d'Aspach peut obtenir 40% de subvention selon un chiffrage de M. DANESI, président de ce syndicat. La condition est l'enfouissement de tous les réseaux secs. La première option se monte à 136 636 €. Une deuxième option chiffrée à 161 161 € (desquels nous pourrions déduire les 40% de subvention) prévoit le repiquage des réseaux sur la rue des Vosges et permet de traiter le début de la rue de Tagolsheim, afin de ne plus avoir aucun réseau aérien dans le secteur. Le financement de la seconde option est approuvé par le Conseil Municipal dans les mêmes termes (1 abstention, 2 contre).

4) Signature des prêts pour la mise en œuvre de la réfection de la rue de Walheim

Le Maire informe les Conseillers qu'il a deux propositions de prêt mais que les taux augmentant, il vaudrait mieux choisir et signer le prêt rapidement afin de définir le taux d'emprunt, celui-ci n'étant débloqué qu'une fois les dépenses engagées. La proposition de la Caisse d'Epargne pour 847 000 € au taux fixe de 3,45 % sur 20 ans couvrirait les dépenses engagées pour la rue de Walheim et permettrait de racheter les 2 prêts de la commune qui courent actuellement au taux de 5,45 % jusqu'en 2032. Dans ce cas l'échéance totale se monterait à 14 717 € (frais de dossier 600 €). Le Crédit Agricole propose quant à lui un emprunt de 400 000 € au taux fixe de 2,26 % (valable 10 jours), soit une échéance de 6 228,71 € (frais de dossier 800 €) en sus des échéances actuelles. Le calcul montre que cette dernière proposition est la plus favorable, la plus grosse partie des intérêts étant déjà soldée sur les prêts en cours.

Dans tous les cas l'argent emprunté est débloqué uniquement en fonction des dépenses engagées. On peut penser que la somme à emprunter sera moindre.

Le conseil Municipal de la Commune d'Aspach, après en avoir délibéré avec 1 abstention, 2 voix contre, et 9 voix pour,

- décide de demander au **CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES** aux conditions de taux de l'institution en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution d'un prêt de 400.000,- € destiné à financer la réfection de la rue de Walheim à Aspach, objet de financement réactualisation travaux voirie et dont le remboursement s'effectuera en remboursements trimestriels au taux fixe annuel de 2,26 %, pour une durée de 240 mois. Le montant de l'échéance fixe est de 6228,71€
- prend l'engagement au nom de la Commune d'Aspach d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
- prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire Fabien SCHOENIG pour la réalisation de l'emprunt, signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

5) Création de poste pour accroissement de travail et dans le cadre d'un remplacement d'agent dû aux congés d'été d'un agent administratif

Le Maire fait savoir aux membres du conseil que Karen LAMBOLEZ, actuellement en congé maladie, n'est remplacée pour l'instant qu'à 50 %. La période des congés d'été des deux secrétaires arrivant également, il propose de créer un poste dans le cas où l'arrêt maladie de Karen LAMBOLEZ devrait se prolonger, pour pallier à l'accroissement de travail et pour limiter la période de fermeture complète de la mairie au public.

Création de poste dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il faudrait recruter un adjoint administratif de 1ère classe.

Dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, il est possible de recruter temporairement un agent contractuel.

Après délibération, l'unanimité des conseillers décide de créer un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe, en vu de l'accroissement temporaire d'activité généré durant la période estivale.

Le poste est créé pour la période du 1 juillet 2015 au 30 septembre 2015, et l'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 374, indice majoré 345.

Le Maire est chargé de son recrutement.

Création de poste dans le cadre d'un remplacement d'agent dû aux congés d'été

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il faudrait recruter un adjoint administratif de 1ère classe.

Dans le cadre d'un remplacement d'agent dû aux congés d'été, il est possible de recruter temporairement un agent contractuel.

Après délibération, l'unanimité des conseillers décide de créer un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe, pendant les congés d'été pris en alternance par l'adjoint administratif titulaire et le rédacteur durant la période estivale.

Le poste est créé pour la période du 01 juillet 2015 au 30 septembre 2015, et l'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 374, indice majoré 345.

Le Maire est chargé de son recrutement.

6) Création d'un service commun de l'Instruction des droits des sols et choix du mode de financement

Création d'un service commun pour l'instruction des autorisations de droit des sols et choix du mode de financement – Autorisation à M. le Maire Fabien SCHOENIG de signer la convention à intervenir

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que à compter du 1^{er} juillet 2015, l'Etat n'assure plus l'instruction des droits des sols pour délivrer les autorisations en matière d'urbanisme dans les communes de plus de 1000 habitants et les intercommunalités de plus de 10 000 habitants. Deux choix ont été effectués dans le Sundgau : les Communautés de communes d'Altkirch et d'Illfurth coopèreront et assureront elles-mêmes ce service tandis que les 5 autres confient cette mission au P.E.T.R « Pays du Sundgau ». La Communauté de Communes d'Altkirch ne facturera pas cette prestation à la commune, assurera l'accueil des demandeurs, le conseil et l'information auprès des communes et l'archivage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide

- D'approuver les termes de la convention à conclure entre la Communauté de Communes d'ALTKIRCH et les communes membres, fixant les modalités du service commun pour l'instruction des autorisations de droit des sols ;
- D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant.

7) Aire de jeu

Frédérique EBY a fait établir des devis auprès des entreprises OESTERLE et SADT, qui offrent une gamme de prix comparables. Cependant cette dernière a fourni des explications juridiques plus claires, fabrique elle-même ses produits et peut donc assurer le service après-vente sans délai. Elle explique que ce projet fait suite à une demande de la population pour se retrouver. Certains conseillers émettent la crainte de voir les installations rapidement détériorées avec la proximité des plus grands sur le terrain multisports, excentré par rapport au village. Le Jardin de Ville récemment créé n'est pas une meilleure solution car il est humide, voire inondable, et il y aurait plus de problèmes de sécurisation. La présence des adultes sur l'aire de jeu et les installations devraient au moins dissuader les stationnements sauvages sur l'herbe. La structure de jeu en plastique sera préférée à celle en bois, car plus facile à nettoyer en cas de tags. Il est prévu de recouvrir le sol sur 20 cm d'épaisseur de copeaux aux normes fournis par l'entreprise AGRIVALOR. Le Conseil émet un avis favorable.

8) Communes nouvelles

Dans le cadre de la loi sur l'aménagement du territoire et des possibilités offertes aux communes de fusionner, Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il a été proposé de faire de la Communauté de Communes d'Altkirch une seule commune nouvelle. Arsène SCHOENIG défend notamment l'avantage financier accompagnant cette option, à savoir le gel de la baisse des dotations pendant 3 ans. Monsieur le Maire présente d'autres aspects de l'option : il faut pouvoir présenter un projet commun, qui ne se limite pas à l'intérêt financier ; les maires-délégués n'auront plus de pouvoir de décision au sein de la commune nouvelle et garderont les seules compétences de police et d'officier d'état-civil ; Aspach n'aurait que 3 représentants (au prorata de la population) sur les 35 membres du conseil de la Commune nouvelle ; Aspach actuellement moins endettée que d'autres communes, verrait mécaniquement son endettement moyen augmenter ; un lissage des impôts aurait lieu sur les 5 années suivant la fusion. Monsieur le Maire pense qu'il faut continuer à étudier l'intérêt financier à mutualiser ou transférer des compétences à la Communauté de communes, qui laisserait à notre commune plus de libertés de choix.

La loi prévoit que la proposition de fusionner en commune nouvelle soit examinée si les 2/3 des Conseillers municipaux y sont favorables. Dans le cas contraire, une consultation de la population doit être organisée, cela avant le 31 décembre 2015.

9) Divers

- Coussins berlinois : l'emplacement précédemment proposé étant en plein virage (le dispositif mouillé peut être glissant pour les 2 roues), il faudra les mettre au milieu de la zone salle polyvalente-école, vers chez Monsieur Vuillier.

- Incivilités : une fête familiale occasionnant du bruit toute une nuit rue de l'Espérance a récemment occasionné des plaintes de riverains qui demandent à la mairie de prendre position, les gendarmes n'étant pas intervenus. Monsieur le Maire ira voir les 2 familles incriminées.
- Travaux : qui réparera la rue de la Croix-Rouge lorsque les camions passeront pour réaliser les travaux rue de Walheim ? Il faudra étudier une clause pour le prévoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h55.